

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Lyon 3e arrondissement (69003)

Réponses de Nicolas Planchon, au nom de la liste « Lyon en Commun »

– le 25/02/2020 à 00:22 –

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Si les mobilités actives et la voirie sont des compétences de la Métropole, la Mairie d'Arrondissement et la Ville de Lyon ont un rôle fondamental à jouer dans la mise en oeuvre d'un plan vélo ambitieux. A cet effet, la mise en place d'un comité vélo régulier au minimum 4 fois par an avec la Mairie d'Arrondissement d'une part, et avec la Mairie centrale d'autre part, nous semblent clés. Cet espace d'échange pourra par exemple permettre d'établir la liste prioritaire des lieux à équiper d'arceaux vélo avec la Mairie d'Arrondissement, et de formaliser une procédure claire pour l'enlèvement par la fourrière de vélos présumés épave avec la Ville de Lyon.

Créer un double lien entre les élu-es, technicien-es et les usagers et associatifs pour étudier les besoins, innover, tester et analyser collectivement les actions.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°2 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : - Place d'Arsonval

- Rue Paul Bert
- Route de Genas
- Cours du Docteur Long

Ces points noirs ont été identifiés lors du Baromètre 2019. Voir sur <https://carto.parlons-velo.fr/?c=69123>.

La création de pistes cyclables suffisamment larges exigera la suppression de stationnement, compétence de la Ville de Lyon, ainsi qu'une surveillance active de la Police Municipale pour éviter l'arrêt et le stationnement des voitures. C'est pourquoi nous sollicitons l'engagement des candidats à la Ville à soutenir le doublement d'aménagements cyclables dans la métropole de Lyon d'ici 2026, soit 2000 km, comprenant notamment la réalisation d'un Réseau Express Vélo de 150 km.

Étudier, avec les associations, la meilleure solution entre Zone 30, piste cyclable et voie verte. Inclure l'avenue Lacassagne et la rue Rebatel dans cette réflexion.

Action n°3 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Avec la Ville de Bron via L'avenue Rockefeller : absence d'aménagement cyclable.

Également via l'avenue Lacassagne (Est)

Action n°4 : je m'engage

Mettre le vélo au cœur de l'Avenue Gambetta du Cours Albert Thomas du secteur de la Part Dieu (périmètre SPL inclus)

Ces réaménagements exigeront la suppression de places de stationnement et de voies de circulation. C'est pourquoi le soutien actif de la Mairie d'arrondissement et de la Ville de Lyon sera fondamental pour permettre des aménagements qui rééquilibrent le partage de l'espace public et rendent ainsi la ville plus agréable pour ses habitants.

Sous forme de Réseau Express Vélo (REV). Anticipation de l'explosion de l'usage du vélo par une largeur à 3 voies (4m) avec continuité de vélo (pas de saut de trottoir). A la Part-Dieu nous stopperons le projet d'extension de la rue Bouchut pour en faire un espace vert et mieux intégrer la piste cyclable existante dans les circulations présents (agrandissement de la piste pour répondre au flux croissant). Le Cours Albert Thomas mais également l'ensemble de la Place Arsonval (Grange Blanche)

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°5 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Il nous semble à cet égard urgent de supprimer le trafic de transit dans les zones 30 de l'arrondissement. Le trafic de transit devrait être reporté sur les grands axes (Route de Genas, Quais, Avenue de Saxe, Gambetta, Garibaldi, Vivier Merle, Felix Fort). Il faut découper les quartiers en macro-îlots accessibles uniquement depuis les grands axes. Le découpage ne doit pas permettre le passage entre macro-îlots pour les voitures. Ainsi, il est toujours possible aux habitants et livreurs d'accéder à l'intérieur des quartiers mais le transit y est impossible. Les modes doux peuvent eux circuler entre les macro-îlots sans soucis.

Objectifs d'ici 2026 : Rendre l'ensemble des quartiers hors grands axes piétons.

Développer trottoirs traversants, pistes cyclables traversantes. Faire des cœurs de quartier des espaces pour toutes et tous, enfants, 3e âge, etc. Réduire la place de la voiture et rééquilibrer l'espace public pour favoriser la marche et l'usage du vélo. Rassurer les commerçants par des évaluations des initiatives existantes.

Action n°6 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Objectifs d'ici 2026 : Généraliser la zone 30 à toute la ville et régler les feux à 25 ou 30 km/h pour créer des « ondes vertes » sur les grands axes de la ville comportant des aménagements cyclables

Généraliser la zone 30 et la rendre effective par des réaménagements de voirie. Lyon, ville Zone 30 sera une réalité et non pas un slogan.

Action n°7 : je m'engage

Généraliser le double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Le sas vélo est un aménagement cyclable à part entière et d'une grande utilité pour le cycliste. Il se situe entre le feu tricolore et la ligne pointillée en amont de laquelle doivent s'arrêter les véhicules motorisés. Il permet aux cyclistes d'être mieux visibles des autres usagers de la route, en particulier les poids lourds qui tournent à droite. Il permet aussi aux cyclistes de se prépositionner sur la partie gauche de la chaussée pour tourner à gauche sans devoir traverser le flot de voitures en mouvement.

Le cédez-le-passage cycliste au feu permet aux cyclistes de passer au feu rouge, en laissant la priorité aux piétons et voitures ayant le feu vert. Les mouvements possibles sont indiqués sur le panneau et concernent généralement le tourne-à-droite.

Objectifs d'ici 2026 : Généraliser les cédez-le-passage cycliste au feu, les sas vélos aux feux et les double-sens-cyclables dans tout l'arrondissement et dans toute la ville.

Supprimer les sauts de trottoirs aux carrefours (rue Garibaldi par exemple), généraliser les sas vélos et entretenir la signalétique.

Action n°8 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. Etudier la possibilité de fermer les rues devant les écoles, matin et soir comme pour l'école Condorcet ou la fermeture de la rue Alfred de Musset est définitive.

Supprimer la circulation au plus vite là où cela est simple à mettre en œuvre (Ecoles Meynis, Leon Jouhaux, Rebatel) de manière durable. L'adapter au cas par cas, école par école, avec les associations de parents d'élèves et direction d'école.

Action n°9 : je m'engage

Étendre la zone de stationnement payant à toute la ville de Lyon pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement.

Progressivement, en étudiant les répercussions, et en veillant à ne pas générer de difficultés dans les arrondissements et les communes riveraines. Cela peut être un objectif du mandat, à long terme.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°10 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé aux cyclistes du Grand Lyon alors qu'ils sont 1 sur 2 à avoir déjà été victime d'au moins un vol de vélo, et 43 % ont été volés plusieurs fois selon l'enquête de Nova7 en juin 2019 auprès de 2 600 cyclistes, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Les 905 places vélo dans les 17 parcs vélo opérés par LPA sont saturés, ainsi que les 600 places vélo dans les P+R du SYTRAL (ils étaient 2 000 inscrits début 2019). Le vol de vélos est le deuxième obstacle à la pratique du vélo, après l'insécurité routière.

Concernant le premier arrondissement, 190 places vélo sont disponibles, pour 1011 places pour voitures et 167 places moto dans les 4 parkings de l'arrondissement. La suppression de 100 places de voitures permettrait d'y installer 1 000 places vélo.

Objectif d'ici 2026 : Quadrupler l'offre de stationnement sécurisé vélo (10 000 places), et en particulier offrir suffisamment de stationnement sécurisé dans les lieux d'intermodalité

Nous sollicitons en particulier l'ouverture dans les meilleurs délais de 500 places vélo sécurisées pour la Gare Part-Dieu en attendant l'ouverture de la vélostation de la Place basse Béraudier en 2024, et l'extension de 1500 à 3 000 places proposées au grand public d'ici 2026.

Ne pas attendre 2024 pour la vélostation à la Part-Dieu (stationnement, location longue durée, conseil, atelier d'autoréparation). Etudier avec LPA et les autres opérateurs, la transformation d'espaces de stationnement pour les dédiés au vélo.

Action n°11 : je m'engage

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. L'enquête de Nova7 en juin 2019 a établi que 72 % des cyclistes sont critiques du manque de solutions pour se garer dans la rue, et 66 % à proximité des lieux de loisirs. Une enquête réalisée par La Ville à Vélo auprès de 116 propriétaires d'un vélo-cargo et habitant de la métropole en septembre 2019 a évalué que seul 14 % estiment que les arceaux (quand ils existent et sont disponibles) répondent à leur besoin de stationnement sur voirie.

Objectif d'ici 2026 : Tripler les arceaux sur la voie publique (50 000 arceaux) en prenant compte des besoins spécifiques des vélocargos dans le choix et le positionnement du matériel

Outre à proximité des équipements publics, des espaces à forte circulation, en planter à chaque croisement de rues.

Action n°12 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobois ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. Les 905 places vélo dans les 17 parcs vélo opérés par LPA sont saturés. Le réseau et les capacités ne sont pas suffisantes pour répondre au besoin de tous les Lyonnais à proximité de leur domicile. L'objectif est d'offrir du stationnement sécurisé diffus pour 48 % des cyclistes qui n'ont aucune solution de stationnement adaptée à leur domicile (type local fermé) et se débrouillent comme ils peuvent selon l'enquête de Nova7 pour la Métropole en juin 2019 : 24 % garent leur vélo dans leur appartement, 14 % dans leur cave, 10 % sur leur balcon...

Objectif d'ici 2026 :

> Quadrupler l'offre de stationnement sécurisé vélo (10 000 places) en prenant compte des besoins spécifiques des vélocargos dans le choix et le positionnement du matériel

> Financer un équivalent de Ecorenov pour la création de local-vélo dans les copropriétés et les entreprises.

> Promouvoir activement le programme Alvéole auprès des bailleurs sociaux (<https://programme-alveole.com>)

Étudier les réussites d'autres villes, en France et en Europe pour offrir une diversité de possibilités

Action n°13 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

D'après l'Enquête Déplacements de 2015, 16% des déplacements ont pour motif l'accompagnement, et 6% sont justifiés par des démarches de santé. Ces déplacements sont donc supérieurs en nombre aux déplacements pour se rendre au travail (19%). Or, l'enquête de Nova7 a établi que 92 % des cyclistes disent être préoccupés par les risques de vol ou de dégradation, et 60 % disent renoncer certains trajets à cause de cela. Ces chiffres illustrent le besoin en stationnement sécurisé à proximité des équipements publics, et en particulier les écoles.

Objectif d'ici 2026 : Promouvoir activement le programme Alvéole pour développer le stationnement vélo sécurisé dans l'ensemble des écoles et collèges de la métropole (<https://programme-alveole.com>)

Action n°14 : je m'engage

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Il est urgent de désengorger les villes des camions et repenser la logistique. Les vélos cargos permettent de transporter jusqu'à 500 kg.

Objectifs d'ici 2026 : Soutenir les "boîtes à vélo" en augmentant et en élargissant l'aide à l'achat de vélo-cargo pour les professionnels, en déployant des solutions de stationnements, etc.

La livraison "du dernier kilomètre" doit être facilitée par la création de hubs de livraison partagés.

Action n°15 : je m'engage

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Pour développer le vélo sous toutes ses facettes, le déploiement des services de location de vélos, courte et longue durée, en complémentarité de l'offre actuelle de location de Vélo'v et Myvelo'v (location longue durée de VAE), est indispensable pour répondre à différents usages (vélos cargos, vélos pliants et remorques, sacoches, sièges enfants, etc.) et pour toucher tous les publics (vélo enfants, tandems pour seniors et personnes en situation de handicap, etc.)

Dans les ateliers vélos partenaires, vélostations et centrale de mobilité. Offrir un service complémentaire à Velo'v, reposant sur une initiative publique, et proposant une diversité de vélos (cargo, pliants, etc.)

Action n°16 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Objectifs d'ici 2026 :

> Mailler le territoire pour que tout Grand Lyonnais ait un atelier ou une vélostation à moins de 5 km du domicile ou du lieu de travail

> Mettre à disposition des locaux adaptés aux ateliers

> Soutenir une coordination des ateliers vélos (financement de postes par ex.)

> Organiser la fourrière à vélo pour aider à structurer et financer le processus de collecte des vélos abandonnés.

> Décupler les vélos-écoles (pour les particuliers et pour les structures sociales, les personnes en insertion ou encore celle à destination des personnes à mobilité réduite)

Soutenir les ateliers vélos par une facilitation de l'accès à des locaux et développer les ateliers mobiles pour aller dans chaque quartier. Soutenir la formation des bénévoles et des salariés (comptabilité, juridique, animation, communication).

Action n°17 : je m'engage

Créer une agence d'écomobilité, qui coordonne toutes les initiatives contribuant à stimuler les offres alternatives à la voiture autosoliste et placer au centre la solution vélo.

S'inspirer des réalisations existantes (Chambéry, Grenoble, etc.) pour trouver le meilleur modèle pour la ville de Lyon et sa Métropole.

Promouvoir une culture vélo

Action n°18 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Objectifs d'ici 2026 : Former l'ensemble des élèves de primaire de la ville de Lyon au savoir-rouler

Action n°19 : je m'engage

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Mettre à disposition des flottes de vélos plutôt que dans chaque école pour des questions d'entretien et de stockage (en lien avec les ateliers vélos et la Maison du vélo)

Action n°20 : je m'engage

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Action n°21 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Le vélo étant l'un des meilleurs moyens de traverser la ville, de la regarder, de sentir sa diversité, de rencontrer les uns, les autres, nous continuerons à circuler à vélo, à marcher dans la ville, à prendre les transports en commun.

Action n°22 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

La Mairie doit montrer l'exemple et innover.

Action n°23 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°24 : je m'engage

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Impulser et suivre le lancement de lignes pédibus et de vélobus dans tout l'arrondissement et toute la ville

Action n°25 : je m'engage

Créer une "journée sans voiture". Pour encourager les Grand Lyonnais et leur donner envie de se déplacer à vélo, il faut développer une culture du vélo urbain. Cela passe par l'organisation d'événements de grande ampleur : Convergence Vélo, Faites du Vélo, bourses aux vélos dans différentes communes de la métropole etc.

Objectif d'ici 2026 : Multiplier les événements grand public pour toucher 100 000 personnes par an dans la métropole

Soutenir les initiatives des habitant-es dans ce domaine ; favoriser les balades à vélo thématiques sur le patrimoine, la nature en ville par exemple. Soutenir les actions de la Maison du Vélo dans ces domaines.

Action n°26 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

L'arrêt et le stationnement sur les aménagements cyclables mettent en danger les cyclistes, qui doivent se reporter sur les voies de circulation, parfois dans le sens inverse de circulation. Une surveillance active de la Police Municipale est prioritaire.

Action n°27 : je m'engage

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : atelier mobile d'auto réparation, formation conduite à vélo en ville.

Subordonné à la capacité des entreprises

Commentaires généraux

La participation des élu-es Lyon en Commun au Plan vélo proposera :

- Créer une lettre d'information "spécial vélo" et d'un réseau social dédié
- Créer un poste de "Patrouilleur" ou "Patrouilleuse" à vélo pour, sur le terrain, faire du conseil, de la médiation, analyser les itinéraires, inspecter la voirie, proposer des petits services (orientation, crevaison)
- Renforcer la signalétique horizontale en particulier par la mise en œuvre de couleurs au sol.
- Permettre d'embarquer son vélo dans les transports en commun à des emplacements réservés et à des heures définies, en particulier dans le tramway T3.
- Valoriser le tourisme à vélo en améliorant l'accueil et l'accès à la ville pour les cyclovoyageurs.